



APPEL A CANDIDATURE
2016 - 2017

Ce dispositif, créé en 1994 s'adresse aux artistes solos ou groupes, chanson (tous styles), domiciliés en région Limousin ayant au moins 75% de création originales dans leur répertoire, artistes en voie de professionnalisation ou ayant déjà accédé au statut d'intermittent.

Le groupe choisi bénéficiera du financement de 8 concerts (le financement porte principalement sur la prise en charge des cachets et des charges sociales des artistes et techniciens puis sur d'éventuels frais de déplacements, hébergement et sacem)

Le choix du groupe sera effectué par un jury composé de professionnel de la musique et acteurs de la scène musicale limousine. La sélection du groupe tiendra compte de la créativité, du potentiel artistique, de la qualité de la prestation scénique et de l'interprétation, de la cohésion du groupe et leur motivation.

Pour recevoir le dossier de candidature veuillez vous adresser à :
L'ANTENNE

40, rue Charles Silvestre 87100 Limoges

05 55 38 20 11 ou au 06 52 01 87 76

l.desvoixdeslieux@gmail.com

(en indiquant une adresse postale et un numéro de téléphone)

date limite de dépôt des dossiers :
25 Janvier 2017

Le dispositif « Limousin des voix des lieux » bénéficie d'un appui et d'une aide financière du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Haute Vienne.



DES VOIX, DES LIEUX

Ce dispositif s'adresse aux artistes solos ou groupes

- intermittent ou en voie de professionnalisation
- domiciliés en région Limousin
- ayant au moins 75% de création originales dans leur répertoire (chanson tous styles)

Les critères de sélection du groupe

- créativité
- potentiel artistique
- qualité des prestations scénique et de l'interprétation
- cohésion du groupe et sa motivation

Le Jury

Le choix du groupe sera effectué par un jury composé de professionnel de la musique et acteurs de la scène musicale limousine.

Les Prix

Le groupe choisi bénéficiera du financement de 8 concerts.

Le financement porte principalement sur la prise en charge des cachets et des charges sociales des artistes et techniciens puis sur d'éventuels frais de déplacements, hébergement et sacem.

Conditions de Participation

Les artistes, groupes doivent transmettre un dossier d'inscription contenant:

Un bulletin d'inscription dûment compléter

Un CD de quatre titres (minimum) de compositions exclusivement ou lien de téléchargement

Un dossier de presse

Une fiche technique.

Le dossier complet doit être envoyé à L'Antenne, 40 rue Charles Silvestre 87100 Limoges
date limite d'inscription **Mercredi 25 janvier 2017**

Règlement

Tout groupe ou artiste ayant accepté de participer aux épreuves s'engage à respecter les clauses et conditions stipulées dans le présent document. En cas de manquement au règlement, la candidature des artistes et ou groupes concernés sera automatiquement annulée.

Pendant la durée du dispositif le lauréat s'engage à faire mention : « Lauréat des voix, des lieux 2017 ». Cela comprend l'ensemble de sa communication, tous supports confondus.

Le Lauréat accorde à l'organisateur un droit d'utilisation audio et vidéo pour communiquer sur le dispositif sans contrepartie financière.